



Achat d'un terrain a un prix tres bas

Par **brasley**, le 14/01/2019 à 10:15

BONJOUR marque de politesse[smile4]

j'ai trouvé un terrain de 400 mètres carré sur le site officiel des notaires pour un prix de 6000€.
est ce que le prix très bas du terrain peut être un motif suffisant pour que les impôts, ou la financière, s'intéresse à cette transaction?
merci

Par **amajuris**, le 14/01/2019 à 10:44

bonjour,
pour acheter un bien immobilier, vous devrez recourir à un notaire pour la mutation immobilière, le trésor public sera donc informé de cette transaction.
si le trésor public juge le prix trop bas, les frais de mutations seront calculés sur la valeur vénale du bien.
le notaire vous le dira sans doute.
salutations

Par **morobar**, le 14/01/2019 à 18:36

Bonjour,
A ce prix là vous ne pourrez implanter que des choux et des poireaux.
C'est ce qu'il importe de vérifier en demandant au notaire le C.U. du terrain, si vous

escomptez construire une habitation.